

PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL  
4.2 PLAN DES SECTEURS DE PROJETS

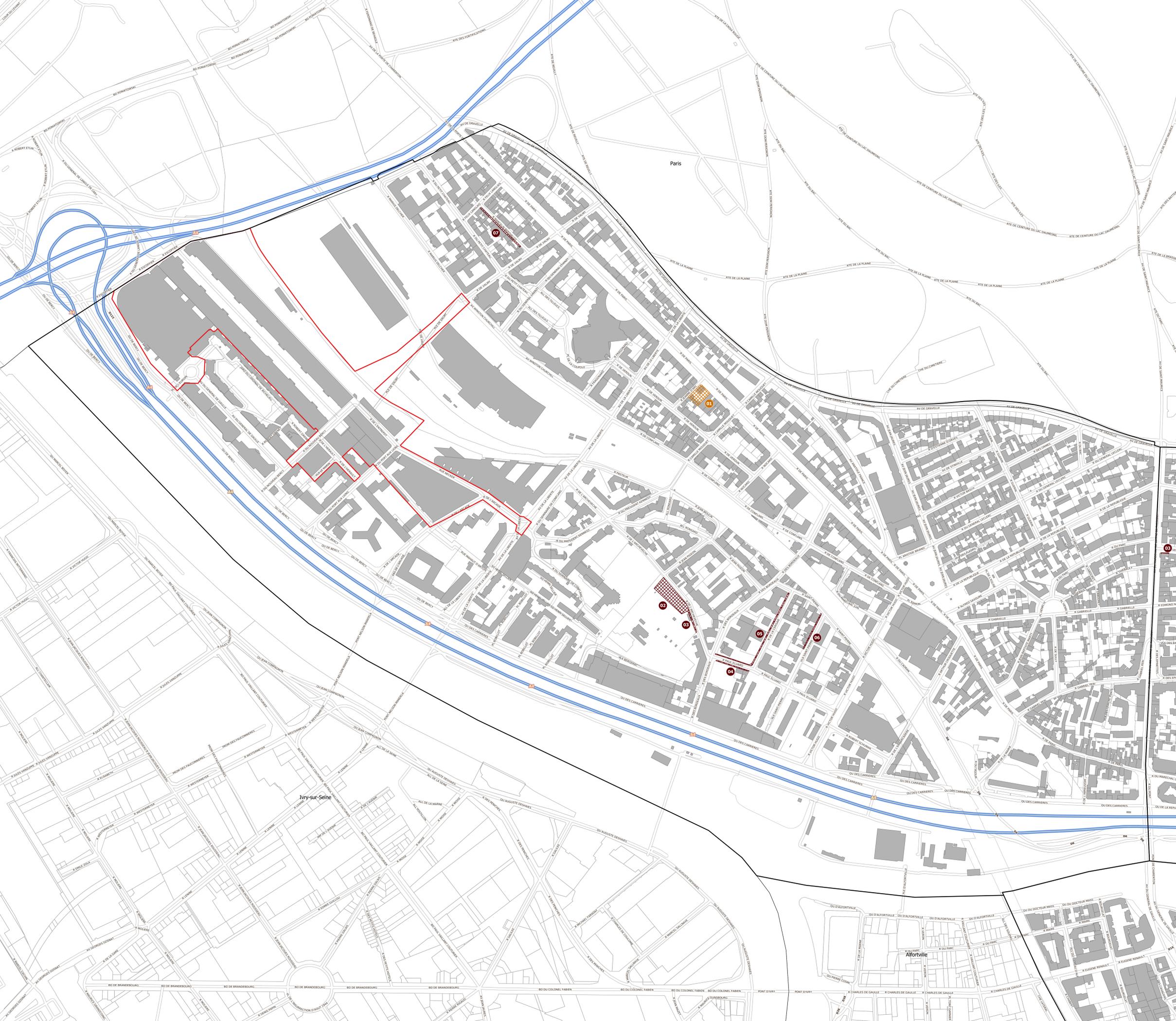
Commune de CHARENTON LE PONT

Version d'approbation  
Conseil de territoire du 12 décembre 2023

Sources : DGI, Cadastre, juin 2023  
Réalisation : VILLE OUVRIÈRE • Décembre 2023



- Emplacement réservé : voirie, équipement, etc. au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé : logements sociaux au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation



COMMUNE	INTITULE_PLUI	NUMERO	BENEFICIAIRE	DESIGNATION	VOCATION-DESTINATION	PARCELLES	SURFACE (M²)
Charenton-le-Pont	Emplacement réservé logement social/mixité sociale	01	Commune	Angle r. Jeanne d'Arc r. de Paris	Opération immobilière favorisant la mixité sociale E38		867
	Emplacement réservé aux installations d'intérêt général	02	Commune	Rue de l'Archevêché r. J. Pigeon	Aménagement d'un espace ouvert au public	H47	1 814
	Emplacement réservé aux voies publiques	03	Commune	Rue de l'Archevêché	Emprise routière	H46	121
	Emplacement réservé aux voies publiques	04	Commune	Rue Paul Eluard	Emprise routière	K217, K67, K68	116
	Emplacement réservé aux voies publiques	05	Commune	Rue de la Cerisaie	Emprise routière	K250, K198, K162, K229	456
	Emplacement réservé aux voies publiques	06	Commune	Villa Saint Pierre	Emprise routière	K243, K244, K79, K78, K76	162
	Emplacement réservé aux voies publiques	07	Commune	Rue Marcelin Berthelot (côté impair)	Emprise routière	A26, A22, A23, A33, A28, A29, A30	289